

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2024281CS0302

Comité Syndical du 7 octobre 2024

Date de convocation : 24 septembre 2024
Date d'affichage : 9 octobre 2024

OBJET : Budget principal 2024 : décision modificative n°3.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	43
Nombre de procurations au moment du vote :	2

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°3 du budget principal 2024 est la suivante :

SDEG 16	DM n°3 2024
Code INSEE	BUDGET SDEG 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521-01 : Entretien et réparations sur terrains	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-01 : Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-01 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64112-01 : Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64113-01 : Personnel titulaire - NBI	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-01 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-01 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64132-01 : Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-01 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-01 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455-01 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478-01 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	16 000,00 €	38 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	336 878,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	336 878,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-512 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	3 156,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-514 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	3 656,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70388-514 : Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €
R-755-01 : Dédits et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	957 000,00 €
R-75888-01 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 057 000,00 €
R-7688-01 : Autres produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
Total FONCTIONNEMENT	352 878,13 €	52 356,00 €	0,00 €	1 074 050,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	336 878,13 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	336 878,13 €	0,00 €
D-13248-512 : Subv. non transf. Autres communes	0,00 €	19 173,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-514 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-200-512 : Travaux éclairage public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	503 967,09 €
R-13248-200-512 : Travaux éclairage public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Code INSEE	SDEG 16 BUDGET SDEG 16	DM n°3 2024
------------	---------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	139 173,00 €	0,00 €	628 967,09 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 192,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 192,00 €
D-21848-100-01 : Travaux généraux du SDEG 16	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-200-512 : Travaux éclairage public	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2315-200-512 : Travaux éclairage public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108,48 €
R-2317-200-512 : Travaux éclairage public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 783,56 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	5 892,04 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	340 173,00 €	336 878,13 €	677 051,13 €
Total Général		39 650,87 €		1 414 223,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

BUDGET PRINCIPAL 2024 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2024 + RaR 2023 + DM 2024 n°1 + DM 2024 n°2		DM 2024 n°3		Budget global 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 692 862,17	19 918 662,34	-300 522,13	1 074 050,00	16 392 340,04	20 992 712,34
Investissement	55 985 451,27	55 985 451,27	340 173,00	340 173,00	56 325 624,27	56 325 624,27
Total	72 678 313,44	75 904 113,61	39 650,87	1 414 223,00	72 717 964,31	77 318 336,61
Différence	3 225 800,17		1 374 572,13		4 600 372,30	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°3 du budget principal 2024 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°3 du budget principal 2024 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°3 du budget principal 2024 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, par :

**45 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°3 du budget principal 2024 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.